



Comité Départemental de Rugby de Côte d'Or



Maison des Associations B A9 2 rue des corroyeurs
21000 Dijon

Votre correspondant :
André BOUJON
Conseiller Sportif Départemental
31 rue Craite Paille
21220 Gevrey-Chambertin
tél : 03 80 58 58 85
port : 06 08 34 03 30
e mail : andre.boujon@wanadoo.fr

Commission Sportive Départementale

Gevrey le 28/05/06

A l'attention des Correspondants techniques de club.
A destination des Présidents et des entraîneurs moins de 15

FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF EN 2005-2006

Comme chaque année, l'organisation des CPS est une directive nationale. Les clubs affiliés à la FFR ont donc une obligation de participation. Cette action est parfois boudée par certains clubs du département.

Afin d'obtenir la participation de tous les joueurs de la catégorie moins de 15 ans, voici ce qui a été décidé par le bureau du CD 21.

1- Déroulement

Chaque club ou regroupement devra fournir au moins un éducateur qui devra participer à la réunion d'organisation du CPS, sous la responsabilité du responsable de secteur. Cette dernière se déroulera le matin du CPS de 10h00 à 12h00 chez le club organisateur.

2- Cahier des charges à remplir par le club organisateur

Fournir une salle équipée d'un tableau, de matériel vidéo si nécessaire pour la réunion.

Assurer le déjeuner pour les participants à la réunion.

Mettre à disposition des installations sportives adaptées.

Fournir aux joueurs participants, une collation à la fin du CPS.

En contre partie, le Comité Départemental de Côte D'Or versera 150 €uros aux clubs organisateurs.

<u>Programme de la journée :</u>	10h00-12h00	Réunion technique
	14h30-16h30	CPS terrain d'après le thème
	16h30-17h00	Bilan

La volonté de la DTN est d'inscrire les CPS dans la logique de formation et de détection du joueur « de moins de 15 ans. Par conséquent les joueurs dont le club ne participera pas à tous les CPS :

- Ne pourront pas participer à la détection et aux actions de perfectionnement départementales. De ce fait ils ne seront pas sélectionnables au niveau du département et ne pourront pas participer au tournoi du grand Est à Genlis. Par voie de conséquence ils ne pourront pas prétendre à une entrée au pôle Espoir de Dijon.
- Par ailleurs les clubs qui n'auront pas été présent aux 4 CPS ne seront pas autorisés à participer au TOP 8.


3- Répartition des clubs dans les trois secteurs

- Secteur Côte D'Or Sud : **Seurre, Beaune, Nuits, Gevrey.**
- Secteur Dijonnais : **Stade Dijon, St Apo/Talant, Chevigny, Genlis, Auxonne.**
- Secteur Haute Côte D'Or : **Chenôve, RCD, RCVO, MCNCS, Is/Langres, Chaumont.**

4- Responsables de Secteur

- ⇒ Secteur Côte D'Or Sud : **Michel CHAROLLAIS** 0664781557
- ⇒ Secteur Dijonnais : **Benjamin MOREUX** 0664741197
- ⇒ Secteur Haute Côte D'Or : **Daniel GALLY** 0681661250

5- Dates et Lieux

 Figurent sur le calendrier mis en place le samedi 10 septembre à Genlis, diffusé par Bernard Termelet à tous les clubs et mis en ligne sur le site de la Côte D'Or.

Les CPS sont un incontournable outil de la formation du joueur qui s'adresse à tous les clubs mais d'autant plus à ceux qui ne disposent que d'un tout petit effectif.

André BOUJON
Conseiller Sportif départemental

